

## Conseil municipal 27 février 2015

1) L'analyse des offres concernant les travaux prévus sur nos réseaux AEP et EU laisse apparaître deux offres quasi identiques. Sur la base des matériaux proposés, le Conseil municipal retient l'entreprise DAMIOLI.

### 2) débat d'orientation budgétaire

Le compte de gestion 2014 est positif et permettra un report de 216 000€ au budget primitif 2015. Concernant les recettes, le Conseil prend note de la baisse conséquente des dotations de l'état, compensée cependant par la hausse des subventions attribuées par le Conseil général et l'Agence de l'eau.

Deux investissements importants seront mis au budget :

Tout d'abord, des travaux sur les réseaux, remplacement des canalisations AEP rue Henri Duhaut et rue Gilbert Duhaut, de l'église au bas de la rue des Cannes, mise aux normes des canalisations EU de la rue des Cannes à la route d'Aillevillers et remplacement du poste de refoulement impasse du Bourgeot. Ensuite, l'aménagement du Centre bourg autour et à l'arrière de l'ancienne école primaire.

Suite aux travaux sur les réseaux, l'éclairage public au centre bourg sera lui aussi rénové. Monsieur Tayebi, l'animateur de notre nouvel espace culturel, recruté en mai dernier en contrat CAE verra son contrat renouvelé pour un an. Le budget attribué à l'école primaire pour les fournitures scolaires est maintenu au niveau 2014, soit 57€ par enfant, de même que l'attribution à la coopérative scolaire (association « Les P'tits loups) qui restera de 39€ par élève.

Les travaux d'aménagement du lotissement des Lilas seront réalisés comme prévus, trois parcelles sur quatre étant déjà réservées. Sera aussi réalisé l'achat d'une partie de la parcelle contiguë au parking de l'école maternelle, ce qui permettra de réaménager toute la zone située devant l'école.

Seront mises également au budget les sommes nécessaires à la réfection d'un certain nombre de voies communales.

La location de notre bus scolaire arrive à échéance ce printemps. Le Conseil se portera acquéreur de celui-ci à l'échéance.

Une étude sera menée pour l'aménagement de vestiaires et de sanitaires à la salle Tenlor afin qu'elle puisse être davantage utilisée, en particulier par les enfants de l'école.

Le conseil décide de repousser à plus tard l'achat ou non de la maison Devoille.

### 3) Commission subventions

Elle se réunira le 10 mars à 17h30 en mairie. Les règles appliquées les années précédentes sont maintenues à l'identique. Ne sont subventionnées que les associations du village ou qui interviennent dans le village. Les Parents des enfants scolarisés en Collège ou Lycée peuvent obtenir une aide pour tout séjour ou voyage organisé par leur établissement scolaire.

4) Le Conseil municipal prend connaissance du compte rendu de l'installation du nouveau conseil municipal des jeunes.

5) La délibération prise lors du dernier conseil municipal concernant l'exonération de taxe foncière pour l'entreprise ayant repris Eurocooler SAS durant les deux premières années de son installation aura dorénavant une portée générale.

6) La commission « forêt » propose de faire participer la commune à la « Journée internationale de la forêt » le 21 mars. Des activités « découverte » seront organisées dès le vendredi pour les scolaires et le samedi toute la journée pour la population du village. Une fiche d'information sera distribuée à tous les habitants.

7) Il est prévu également de s'inscrire au concours « l'arbre de l'année ». Nous allons proposer le chêne multiséculaire que nous avons protégé par délibération, il y a quelques années. Nom proposé pour cet arbre : « le vieux chêne des Blanches carrières ».

8) Monsieur le Maire souhaite aussi faire participer la commune à l'opération organisée par l'AMF et la Poste, opération intitulée « Nos belles mairies » et qui débouchera par l'émission d'une série de timbres. En effet notre mairie actuelle a été construite au début du XX<sup>ème</sup> siècle. La réception des travaux a eu lieu au printemps 1914 mais elle n'a jamais été inaugurée en raison de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. Ce serait une jolie façon de l'inaugurer avec un siècle de retard.

9) Le Conseil municipal autorise la Fédération de pêche de la Haute-Saône à intervenir sur les propriétés communales pour la restauration du ruisseau du « Clos champ Tenon » au niveau de la CFP.

10) La demande pour acquérir la parcelle B1374 appartenant à la commune est rejetée.

Prochain conseil : 27 mars